

**CHOISISSEZ LE CIDJ
POUR VOTRE TAXE
D'APPRENTISSAGE**



Soutenez l'orientation et l'insertion professionnelle des jeunes en 2019

« Depuis 50 ans, le CIDJ accompagne les jeunes à déterminer leur orientation, mais aussi à identifier les formations et compétences adaptées jusqu'à leur insertion dans le monde professionnel. »

Soutenir le CIDJ avec votre taxe d'apprentissage contribue à :

- accompagner les jeunes dans leur globalité, et plus précisément sur les questions d'orientation, de formation, d'emploi...
- proposer une pédagogie et un accueil à 360 degrés en constante évolution : entretiens individuels, ateliers collectifs, forums, café des parents, job et alternance dating...
- fournir des outils innovants au contenu actualisé : cidj.com, Actuel-Cidj, guides thématiques.

En 2018, votre soutien a permis de :

- continuer la modernisation de nos outils numériques favorisant l'interactivité avec les jeunes et les professionnels ;
- réaliser des reportages, des articles, des vidéos sur les formations et l'insertion professionnelle ;
- renforcer l'accompagnement personnalisé et l'orientation sur mesure ;
- lancer les Rencontres métiers du CIDJ auprès des publics scolaire, décrocheur, étudiant, pour les aider à bâtir leur projet d'orientation.

En 2019, il nous servira à :

- refondre la plateforme éditoriale et les contenus d'Actuel-Cidj ;
- poursuivre les Rencontres métiers et sensibiliser à d'autres secteurs d'activité ;
- continuer la modernisation du hall en travaillant davantage sur les parcours utilisateurs ;
- mettre en œuvre l'Incubateur jeunes pour faire grandir leurs idées et leur esprit d'initiative.

Merci pour votre confiance et votre soutien.

Sophie Bosset-Montoux,
Directrice générale du CIDJ

Une expertise au service de chacun



Un accueil sur mesure

- 90 000 jeunes accueillis
- 16 000 entretiens personnalisés
- Plus de 400 ateliers et événements
- Près de 20 rencontres (forums, salons...) dédiées à l'orientation et à l'insertion des jeunes
- 580 professionnels de l'accueil, information, orientation formés

Sources : chiffres clés 2017-2018

Des publications de référence

- Actuel-Cidj, la ressource phare pour répondre aux questions d'orientation scolaire et professionnelle. 40 000 formations ou diplômes, 1 500 métiers, 18 000 organismes et 14 000 sites web référencés. Disponible en version papier et web : www.actuel-cidj.info
- Le guide *Ces secteurs qui recrutent* présente plus de 60 secteurs d'activité porteurs, 250 entreprises et 400 métiers
- Les guides *Trouver un job*, *Trouver un logement*, *Se former en alternance*, *Trouver un emploi avec un handicap*

Un site internet incontournable

- Classé dans le top 5 des sites #InfoJeunesse
- Piloté par une équipe de journalistes
- 16 millions de visiteurs uniques et 37 millions de pages vues en 2018
- Un tchat en ligne animé par les conseillers du CIDJ pour répondre aux questions des jeunes et de leur famille

Une forte présence sur les réseaux sociaux

- Plus de 14 000 followers sur Twitter
- 10 000 fans sur Facebook
- Plus de 300 vidéos sur Youtube



Comment verser votre taxe d'apprentissage au CIDJ ?

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage permet de financer par les entreprises, les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles.

Cet impôt est le seul pour lequel vous disposez du choix de son attribution.

Qui est assujéti à la taxe d'apprentissage ?

Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, quel que soit son statut.

Les modalités de versement de la taxe d'apprentissage

1. Envoyer votre **souhait de versement à votre organisme paritaire collecteur agréé (OPCA) avant le 28 février 2019** en mentionnant le CIDJ et son adresse postale.
2. Nous communiquer **votre promesse de versement** pour nous permettre de vérifier que votre choix a bien été pris en compte.

Montant et répartition de la taxe d'apprentissage

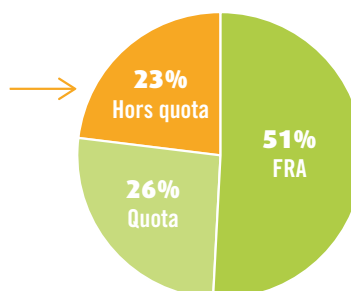
Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0,68 % de la masse salariale brut de l'année antérieure au versement.

La taxe d'apprentissage comprend :

- une part régionale de 51 % qui constitue la fraction régionale pour l'apprentissage (FRA) ;
- un quota d'apprentissage de 26 % pour les centres de formation d'apprentis (CFA) et sections d'apprentissage (SA) ;
- un hors quota (23 %) destiné aux dépenses de formation hors apprentissage.

Répartition de la taxe d'apprentissage en pourcentage

Le CIDJ est éligible à recevoir la taxe d'apprentissage dans le hors quota



Nom de l'établissement :

CIDJ - Centre Information Documentation Jeunesse
101, quai Branly - 75740 Cedex 15

Votre contact pour la taxe d'apprentissage :

Florent GLON, chargé des partenariats
florentglon@cidj.com - 01 44 49 12 20